

## **Rencontre avec Thierry Pariente, Délégué Théâtre de la DMDTS le 6/2/09** **Compte-rendu analytique et commenté**

---

L'Apemsac a rencontré vendredi 6/2/09 de 18h00 à 19h00, Thierry Pariente, délégué Théâtre de la DMDTS et Elena Dapporto, chargée de mission Cirque.

Etaient présents pour l'APEMSAC : Marc Fouilland (TdC), Luc Molins (SCC), Christophe Herry (SNC), Alain Taillard (Ffec) et Yannis Jean (SCC)

### **Les objectifs de la rencontre, pour APEMSAC, étaient de savoir si :**

- 1) la DMDTS tiendrait compte de notre préconisation que le Cirque dispose d'un fonds de soutien et intègre le CNV ?
- 2) si oui, comment voyait-elle la chose ?
- 3) comment le Ministère de la Culture pourrait nous accompagner administrativement et financièrement ?
- 4) quelles seraient les garanties pour qu'il n'y ait aucune diminution de l'intervention financière du Ministère de la Culture dans le cirque, mais augmentation de moyens, au titre de l'accompagnement à la structuration du secteur ?

### **Introduction**

Il est rappelé que ce contact était attendu depuis plusieurs mois par l'Apemsac mais qu'il ne pouvait avoir lieu en raison de l'absence de conclusions des Entretiens de Valois qui suspendaient apparemment toutes perspectives dans ce domaine.

Un bref historique de l'histoire d'un fonds de soutien cirque est fait partant de l'ANDAC et jusqu'au renouvellement des missions de l'Apemsac suite à deux années de travail en passant par le groupe de travail mis en place par la DMDTS dans le cadre et suite à l'année des Arts du Cirque.

### **Prise en compte de la préconisation d'APEMSAC par la DMDTS ?**

Après un long silence troublant de la DMDTS à son égard, l'APEMSAC se félicite que le délégué Théâtre marque un intérêt pour l'association et annonce que les services de la DMDTS vont étudier notre préconisation d'intégration du cirque au CNV.

La délégation Théâtre va donc travailler avec la délégation Musique pour expertiser notre préconisation.

Pour permettre un examen sérieux du dossier, la DMDTS attend une demande conjointe et formelle de l'APEMSAC et du CNV qui la solliciterait sur le financement d'une étude, réalisée par le CNV, en collaboration avec l'APEMSAC. L'étude porterait sur :

- 1) le volume prévisionnel de la taxe sur les spectacles de cirque ainsi qu'une analyse sur la provenance des fonds collectés
- 2) les dispositions utiles pour intégrer correctement le cirque au CNV et lever les réserves que la DMDTS ne manque pas de soulever légitimement.

### **Observations et réserves de la DMDTS et commentaires de l'APEMSAC :**

Le délégué théâtre a formulé 4 interrogations légitimes, sur lesquelles nous avons répondu, mais sur lesquelles l'étude devra apporter une réponse formelle :

Alors que le Cirque est aujourd'hui rattaché administrativement au "Théâtre", il y a une "gêne" **sur le terme "Variétés"** qui est le V de CNV. Il s'agit d'une question de sémantique et d'organisation des services de la DMDTS.

Sur la question sémantique, nous avons fait le parallèle avec le "Jazz" qui est un genre musical, dans le périmètre du CNV, sans pour autant appartenir au genre musical appelé "variété". La question nous semble soluble.

Sur la question de l'organisation des services, il appartiendrait à la DMDTS de mettre en oeuvre une coopération renforcée entre la délégation théâtre, qui dispose de l'expertise sur le cirque et la délégation Musique qui est aujourd'hui présente au CNV.

Nous avons rappelé que le CNV est un établissement public et que nous souhaitons, pour un meilleur accompagnement du Cirque en cas d'intégration au CNV que le Ministère de la Culture y exerce pleinement son rôle et y apporte son expertise. Les nominations de représentants de la tutelle et de personnes qualifiées par le Ministère de la Culture nous semble de nature à permettre l'apport d'une expertise qualifiée sur le cirque, en complément de celle de la profession.

Une 2<sup>ème</sup> interrogation porte sur le principe de la mutualisation des fonds collectés par le CNV et leur répartition dans le cadre des aides sélectives. A l'heure actuelle, le CNV ne dispose pas - en dehors de crédits supplémentaires affectés et fléchés par le Ministère de la Culture, d'une possibilité de répartir les aides sélectives au prorata d'un genre (types de musique, humour, numéros de cabarets...). L'inquiétude de la DMDTS porte sur la **réalité du principe de solidarité entre professionnels de la musique, de l'humour et du cirque**. La DMDTS s'interroge sur le risque que le Cirque finance cette solidarité mais n'en soit pas suffisamment destinataire au titre des aides sélectives. Sur cette question, l'APEMSAC a rappelé que :

- le principe du renforcement de la solidarité professionnelle était la base de sa préconisation
- qu'il existe un "métier" et des points de vue partagés entre, les acteurs présents aujourd'hui au CNV et le secteur du cirque dans toute sa diversité
- qu'il appartenait aux organisations professionnelles du cirque - et à celles de la musique de structurer les formes de solidarité qu'impliquerait l'arrivée du Cirque au CNV. La prise en compte des spécificités du secteur Cirque ayant déjà été évoquée dans les rencontres avec le CNV ainsi que l'accueil à réserver à un secteur à fort potentiel de développement mais en cours de consolidation
- qu'il appartenait à la tutelle du CNV d'affirmer des orientations claires et de les accompagner d'un soutien tangible (aide à la structuration, aide à des programmes spécifiques, crédits fléchés, présence dans les instances et les commissions...)

Un troisième point a fait l'objet d'une réserve qui est partagé par l'APEMSAC. Alors que le Cirque est le secteur le plus fragile du spectacle vivant, ne disposant pas des ressources nécessaires à son développement, l'intégration au CNV ne pourrait pas se faire s'il y avait **un doute sur une diminution possible des crédits et des soutiens** gérés aujourd'hui par le Ministère de la Culture (en Administration Centrale et en DRAC) : autant pour les producteurs (les compagnies) que pour les diffuseurs (les lieux). Sur cette question, l'APEMSAC a fait un parallèle avec les musiques actuelles pour lesquelles il existe simultanément un label national (les SMAC), des aides en DRAC et une solidarité professionnelle via le CNV. Il nous semble réaliste que le Cirque puisse bénéficier - alors même qu'il est en phase de structuration, de soutiens diversifiés dont ceux du Ministère de la Culture : *conventionnement de compagnies, aide à la création en central et en DRAC, aides aux lieux, aides à la résidence et aides à l'itinérance*. En terme économique, L'APEMSAC affirme que le Cirque est un secteur à fort potentiel de croissance pour lequel le Ministère de la Culture peut intervenir en "effet de levier".

Thierry Pariente souligne qu'il est légitime pour le cirque et dans le contexte actuel de rechercher d'autres sources de financement à travers un mécanisme de soutien mais il s'interroge sur cette démarche qui peut fragiliser la légitimité des aides du Ministère et par ailleurs sur la capacité de la DMDTS à accompagner financièrement cette structuration. Il indique que d'autres financements sont peut-être à trouver du côté du conseil de la création artistique, récemment mis en place ou des marges de crédit disponibles auprès de Georges François Hirsh.

Il est rappelé que la démarche en faveur de création des mécanismes de soutien menée par l'Apemsac ces dernières années, c'est faite sur fond de fragilisation de la pérennité des crédits centraux en faveur du cirque.

La 4<sup>ème</sup> interrogation a porté sur les conclusions des entretiens de Valois dans la partie qui concerne **un éventuel fonds de soutien global pour le spectacle vivant**. L'APEMSAC a clairement émis une réserve sur le calendrier d'un tel projet et sur la pertinence d'être rattaché à un fonds "majoritairement Théâtre". La préconisation d'intégrer le CNV est aujourd'hui beaucoup plus réaliste et intéressante que l'attente d'un hypothétique fonds global. Les économies du cirque et de la musique, dans toute leur diversité, sont aujourd'hui suffisamment proches pour que les deux secteurs puissent partager un outil commun comme le CNV.